

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Frank RÜMMELE

Conventionné appliquant les tarifs à honoraires libres

Consultations :

Le vendredi après-midi ou mardi après-midi

Consultations	Tarif pratiqué par le praticien	Tarif sécurité sociale	Remboursement assurance maladie
Consultation C3	150 - 250 €	69 Euros	48,30 Euros
Consultation CS	125 - 250 €	23 Euros	16,10 Euros

**Votre médecin détermine librement ses honoraires (secteur 2).
Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par
l'assurance maladie.**

**Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle
complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de
remboursement de l'assurance maladie.**

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

Le règlement de l'activité réalisée en secteur privé s'effectue directement au praticien. Vous n'avez pas à passer en caisse après votre consultation.